

#4ème trimestre 2023

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Site de Villard-Clément : Exploitation de la centrale à béton, marinage des matériaux excavés, réalisation des fondations du futur local émulsion.

Site de Sous-Villard-Clément : Fin du hangar acoustique du concasseur, installation du concasseur, montage du convoyeur au-dessus de l'Arc.

En souterrain : Travaux de creusement sur les 2 tubes, soit à fin décembre environ 850 mètres réalisés, démarrage du creusement du premier rameau en décembre.

Site de Plan d'Arc : Mise en dépôt provisoire des matériaux excavés. Campagne de concassage pour réutilisation de matériaux en drainage dans le tunnel.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

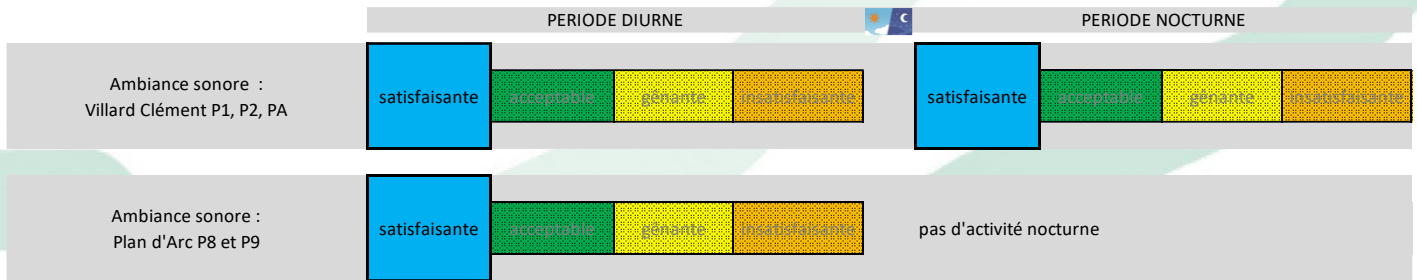


#4^{ème} trimestre 2023

APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Pour le secteur de Villard Clément, Les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer :

- des situations sonores satisfaisantes durant la période diurne (avec seulement 2 signalements) et également durant la période nocturne.
- Des situations sonores satisfaisantes autour de Plan d'Arc, avec aucun signalement.



2

Deux signalements liés à l'acoustique sur l'ensemble du territoire, fin novembre.

PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage.

Pas de dépassements des seuils liés au chantier enregistrés au 4^{ème} trimestre, avec une baisse significative du nombre de signalements qui confirme que l'arrêt de l'ensilage nocturne sur la centrale à béton (bruits ponctuels) a réduit la gêne de certains riverains.

#4ème trimestre 2023



Période diurne (07h00-22h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
P1	0	1	0	0	0	0	100%
P2	0	0	0	1	0	0	100%
PA	0	3	0	0	0	0	100%
P8	0	0	0	0	0	0	100%
P9	0	8	0	9	0	7	100%



Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Octobre		Novembre		Décembre		4ème Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
P1	0	2	0	0	0	0	100%
P2	0	1	0	5	0	6	100%
PA	0	1	0	1	0	0	100%
P8	NC	3	NC	2	NC	3	100%
P9	NC	6	NC	6	NC	7	100%

NC : Pas d'activité nocturne sur Plan d'Arc.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

#4^{ème} trimestre 2023

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Sans objet.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours de ce 4^{ème} trimestre, 2 signalements liés au fonctionnement de la centrale à béton ont été répertoriés (fin novembre).

DATE	PERIODE	NATURE DE LA NUISANCE SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
26/11/2023	Diurne (dimanche)	Envoi d'une vidéo avec bruit de quelques secondes : vibreurs de la centrale à béton à priori	Villargondran routes des Resses	Vibreurs sur trémie d'alimentation	Solution technique en cours de définition pour la réduction des bruits pour l'ensilage sur la période nocturne (qui aura un effet la période diurne aussi) pour faire suite aux remontées de riverains des trimestres précédents.
26/11/2023	Fin de nuit / diurne	Bruit de la centrale à béton : démarrage de la centrale très tôt vers 6h du matin pour finir vers 21h30.	Villard Clément	Fonctionnement centrale à béton	Les horaires ont été respectés. Valeur d'émergence sous le seuil réglementaire.

Plan d'action : L'interdiction de l'ensilage sur la période nocturne à partir du 14 septembre 2023 a permis de réduire très fortement les signalements liés à la centrale à béton (2 ce trimestre comparés au 12 remontées du trimestre précédent). Les solutions techniques sont commandées et préparées pour réduire les nuisances sonores de la centrale à béton, avec une mise en œuvre prévue début 2024.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98